



Alerte au feu!



*Davantage doit être fait pour
combattre les causes et les effets
des feux de forêts tropicales*

Entre septembre 1997 et mai 1998, les incendies ont réduit en cendres 5 millions d'hectares de forêts sur les îles de Bornéo et Sumatra.

Les causes de ces incendies sont nombreuses et liées. La sécheresse, l'arrivée de nouveaux pionniers, une mauvaise gestion territoriale, une perte de l'autorité de la loi, et la pauvreté généralisée se sont liguées pour produire une des plus grandes catastrophes sociales, économiques et écologiques que la région ait connues.

Un problème mondial

Ces incendies catastrophiques ne sont pas limités à la région Asie-Pacifique. Les forêts tropicales humides d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes sont elles aussi exposées à des risques d'incendie de plus en plus forts: des centaines de milliers d'hectares de forêts amazoniennes, par exemple, s'enflamment tous les ans. Les conséquences peuvent être dévastatrices: les incendies de forêts tropicales détruisent les habitations, les moyens d'existence et les espèces sauvages, et polluent les cours d'eau. Les fumées créent un risque pour la santé et la navigation à l'échelle de toute une région, et les émissions de carbone contribuent de manière sensible à l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Que fait-on contre ce fléau? L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et ses partenaires (gouvernements, organisations non gouvernementales préoccupées d'environnement, industrie, et d'autres institutions internationales) ont commencé à réagir. Mais il est temps que la communauté internationale déploie de plus grands efforts.

OIBT

Depuis sa base à Yokohama (Japon), l'OIBT regroupe 57 Etats membres, dont 31 sont situés dans la zone intertropicale, appuyant la mise en valeur durable et la conservation des forêts tropicales. Chacun est représenté au Conseil international des bois tropicaux, qui se réunit deux fois par an pour planifier et financer de nouvelles initiatives. L'activité principale de l'Organisation consiste, entre autres, à aider les pays membres en soutenant leurs efforts en matière de conservation, de gestion des forêts naturelles et de reboisement, y compris par la protection des ressources forestières tropicales contre les agents naturels et anthropiques de destruction. Parmi ceux-ci, le feu est l'un des plus importants.

Le rôle du feu sous les tropiques

Autant que l'on sache, les forêts tropicales humides sont pendant longtemps restées relativement à l'abri des vastes incendies causés par l'homme, en partie parce que la forêt ombrophile à canopée fermée ne brûle pas facilement. Le feu a été utilisé dans l'agriculture traditionnelle à petite échelle _ essartage ou agriculture itinérante _ pour défricher et enrichir le sol, ou comme aide à la chasse, mais ces usages ne concernaient que de petites superficies de terrain et leurs impacts étaient relativement faibles. Lorsque le feu était utilisé, il était bien géré grâce aux savoir-faire accumulés sur des générations.

Un problème complexe

Mais la singulière immunité au feu qui a été celle des forêts tropicales ombrophiles pendant longtemps est en train de s'effriter. La pression démographique pousse les populations à s'enfoncer dans des terres jadis faiblement peuplées. Le feu est parfois désigné comme "le tracteur du pauvre": des pionniers ne possédant aucune compétence de gestion du feu comme outil de défrichement s'efforcent sans grand succès d'imiter l'usage maîtrisé qu'en font les populations indigènes.

Les forêts sont converties en plantations industrielles de palmiers oléagineux et d'hévéas, et le feu est souvent employé pour éliminer les abattis et les andains. En outre, le feu est parfois utilisé illégalement pour dégrader une forêt en vue de faire autoriser sa conversion à ces usages.

Ajoutant à cette complexité de causes et de facteurs apparaissent des litiges de plus en plus fréquents aux lisières des forêts. C'est ainsi que les





Agus Widiyanto



Jim Sorenson

règles traditionnelles de jouissance foncière et les modalités éprouvées de résolution des différends au niveau des villages ont laissé place dans certains pays à des lois nationales qui ne sont pas appliquées de manière effective, notamment lorsque apparaissent des conflits ou des troubles sociaux et politiques.

La croissance de l'industrie du bois a également contribué à ce problème. Les coupes forestières éclaircissent la canopée, assèchent le sol et la végétation, produisent des déchets inflammables, et accentuent ainsi la vulnérabilité de la forêt aux attaques du feu. L'ouverture de pistes forestières permet aux paysans pauvres et sans terre de pénétrer plus avant dans la forêt, et de recourir au feu pour dégager des terres arables.

Une forêt brûlée peut, avec le temps, se reconstituer. Elle restera cependant vulnérable pendant de nombreuses années à un second feu, qui la rendra plus susceptible à des incendies ultérieurs, lesquels seront vraisemblablement de plus grande ampleur, et de progression plus rapide. De nombreuses forêts tropicales humides, une fois détruites par le feu, entrent dans un cycle d'incendies de plus en plus fréquents jusqu'à n'être plus que des prairies ou des savanes pyrophytes.

Les feux de forêts tropicales créent un préjudice à l'échelon local en frappant les paysans et leurs familles, ainsi qu'aux niveaux national, régional et mondial. Les incendies de forêts de 1997-98

à Bornéo ont par exemple causé des dégâts aux routes, aux immeubles, aux stocks de bois, et à d'autres matériaux, qui s'évaluent à plus de 5 milliards de dollars. Mais ce bilan matériel du sinistre ne tient pas compte de la biodiversité détruite, de la pollution des eaux, ni bien entendu des pertes en vies humaines, des vies brisées, des habitations et moyens d'existence perdus. Au plus fort de la crise, une brume épaisse a plané sur les territoires de six pays pendant neuf sombres mois, polluant l'air respiré par 70 millions de personnes. Des millions de personnes dans la région durent se faire soigner pour des troubles respiratoires, et près de 300 personnes ont péri dans des accidents de transport provoqués par le manque de visibilité.

Lutter contre le feu

L'OIBT oeuvre à faire prendre conscience de la grave menace que fait peser le feu sur les forêts tropicales humides. Une initiative importante au niveau mondial a consisté à publier en 1997 les *Directives OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales*. Ces directives s'ajoutaient à la série de celles publiées par l'Organisation couvrant l'aménagement durable des forêts tropicales (dans les forêts naturelles et les forêts artificielles) et la conservation de la biodiversité.

Les *Directives sur la gestion du feu* sont conçues pour aider les pays producteurs et consommateurs de l'OIBT à élaborer des programmes de réduction



Jim Sorenson

des dégâts causés par le feu, et pour aider les aménagistes des forêts tropicales et les populations rurales à faire un usage sans risque et bénéfique du feu dans les systèmes d'utilisation des sols. Les pays sont invités à s'engager pas à pas dans la mise au point d'un programme intégré de gestion des feux de forêt qui considère tous les aspects de la planification, de la prévention, de l'extinction des incendies et de la réhabilitation des espaces sinistrés (voir encadré à la page suivante).

La valeur des travaux de l'OIBT sur ce thème, concrétisés dans ses directives sur la gestion du feu, a été reconnue par l'Organisation mondiale de la santé, qui a élaboré ses *Directives de santé pour les incendies de végétation* en s'appuyant sur les directives de l'OIBT. De même, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture s'est inspirée des directives de l'OIBT pour élaborer des directives sur le feu dans les forêts tempérées et boréales.

La "Mission sur le feu"

Les forêts tropicales existent sur les trois continents et plusieurs archipels, et occupent de vastes territoires en Afrique, en Asie et en Amérique du

Sud. Le feu et ses effets ne connaissent pas de frontières politiques, si bien qu'une coordination internationale s'impose comme une nécessité.

Au lendemain des incendies de 1997-98, l'OIBT a dépêché une mission d'enquête en Indonésie et en Malaisie pour produire des recommandations d'actions de suivi en matière de prévention et de gestion des feux de forêts. L'Organisation a également appuyé le Forum transsectoriel international de 1998 sur la gestion du feu en Asie du Sud-Est. Cette réunion, qui s'est tenue en Indonésie, a rassemblé 19 pays et huit organisations internationales. Elle a encouragé la mise en place de programmes efficaces d'extinction des incendies, l'attribution de moyens de détection du feu et d'équipement de lutte anti-incendie, et la participation accrue des riverains, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales. A sa suite, un programme d'action contre les fumées a été élaboré qui se déroule dans la région ANASE, et un groupe de travail a été mis sur pied pour traiter les questions relatives au feu et aux fumées. L'OIBT collabore également avec d'autres agences internationales au renforcement de la réponse globale aux feux de forêts tropicales (voir l'encadré de la page 6).

Les Directives OIBT sur la gestion du feu

Les *Directives OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales* fournissent aux décideurs et aux dirigeants à différents niveaux un canevas à partir duquel élaborer des programmes et des projets répondant aux problèmes nationaux, socioéconomiques et naturels en rapport avec le feu dans les forêts naturelles et artificielles, tels qu'ils se posent de manière spécifique à leur pays. Ces directives constituent ce que l'on désigne comme "gestion intégrée des feux de forêts" (GIFF), à savoir un corps de mesures à prendre et de dispositifs à mettre en oeuvre pour réduire au minimum les impacts nuisibles du feu. La GIFF ne se limite pas à la prévention et à l'extinction des incendies; elle englobe aussi le recours utilitaire aux brûlages prescrits, la mobilisation des collectivités et l'application des lois. Les programmes GIFF ne feront pas que préserver les investissements forestiers, ils sont essentiels à la réalisation de l'aménagement forestier durable.



Les directives OIBT sont réparties en sept catégories: politique et législation; stratégies; suivi et recherche; cadre institutionnel et développement des capacités; aspects socioéconomiques; gestion et utilisation des ressources en terres; formation et sensibilisation du public. Elles décrivent 29 "principes" reconnus pour influencer sur la gestion du feu, et à chaque principe correspondent des actions préconisées.

C'est ainsi que le Principe 8 énonce en partie que "la majorité des feux de forêts tropicales et des autres incendies de campagne sont causés par les activités de la population rurale". Les actions préconisées sous ce principe sont centrées sur des incitations à dispenser aux collectivités rurales en matière de prévention et d'utilisation durable du feu.



Etude de cas: l'Indonésie

L'Indonésie se trouve au coeur d'un volet important des travaux de l'OIBT en matière de feux de forêts. Comme ailleurs sous les tropiques, les difficultés que connaît l'Indonésie dans sa gestion du feu sont attribuables à un large éventail de causes. Tous les acteurs, des petits paysans aux grandes firmes agro-alimentaires, ont recours au feu comme moyen le moins onéreux et le plus rapide de défricher le terrain, cependant que des prélèvements de bois mal opérés causent parfois des dégâts inutiles et créent des conditions propices aux feux de forêt. Par ailleurs, des groupes de population en migration vers les zones boisées, ignorantes du milieu qu'elles rencontrent, incendient des tourbières, ce qui provoque des émissions de fumées en quantités énormes, et des feux très

difficiles à éteindre. Les conflits et litiges fonciers _ de plus en plus fréquents dans les zones de forte croissance et mutation démographiques, enjeu d'une lutte ,pre pour sortir de la pauvreté _peuvent conduire à des incendies par malveillance et à une escalade des tensions sociales. Ces problèmes ne connaissent pas de solutions simples.

L'Indonésie fut le premier pays à mettre à l'essai les *Directives OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales*, qui ont servi au Ministère des Forêts à élaborer ses directives nationales de gestion des feux de forêt. Grâce à une assistance supplémentaire de l'OIBT, le Ministère des Forêts a financé des formations structurées en matière de prévention et de maîtrise du feu à l'intention d'agents de terrain dans plusieurs régions du pays. L'Indonésie dispose aujourd'hui de 16 000 sapeurs-pompier qualifiés, mais ces équipes restent

gravement sous équipées et souffrent d'un manque de ressources et, dans de nombreux districts, ne jouissent pas d'un appui institutionnel adéquat.

Que faut-il faire des forêts brûlées? L'OIBT a aidé le Ministère indonésien des Forêts à entreprendre des recherches sur les méthodes de réhabilitation des forêts sinistrées par le feu, en faisant se rencontrer des organismes d'Etat, des organisations non gouvernementales et des groupes industriels devant traiter cette question.

Etude de cas: le Ghana

Au Ghana, le feu provoque des pertes économiques majeures par la destruction des forêts, des cultures agricoles et d'autres biens, et compromet les ressources importantes que représentent l'alimentation en eau, la fertilité des sols et la biodiversité. Les graves périodes de sécheresse qui ont frappé le pays au cours des années récentes

ont aggravé son impact. Le Ministère des terres et des forêts a sollicité l'assistance de l'OIBT en vue de maîtriser cette situation.

Recourant aux techniques décrites dans *les Directives OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales*, le Ministère a proposé un programme de gestion du feu à la mesure de la gravité de cette situation.

L'OIBT a mis à disposition des financements destinés à identifier les causes et les effets des feux, à créer un dispositif efficace de lutte contre les feux de forêt, à instaurer un programme efficace de prévention des incendies, et à élaborer des mécanismes de réhabilitation des forêts dégradées par le feu.

Etude de cas: la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est une autre nation d'Afrique occidentale aux importantes ressources de bois tropicaux menacées par les ravages du feu. La forêt, qui n'occupe qu'une petite portion du territoire

La coopération internationale

L'OIBT oeuvre en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi qu'avec d'autres institutions pour coordonner les efforts déployés à l'échelle mondiale en matière de gestion du feu et de lutte contre les incendies. C'est ainsi que les deux organisations ont récemment réuni des experts des feux de forêts qui ont convenu que la mise en place d'accords, de protocoles et de moyens institutionnels destinés à mieux partager les ressources, les connaissances et l'intelligence de la gestion internationale du feu, devrait constituer la première des priorités.

Les experts ont préconisé les axes sur lesquels la FAO, l'OIBT et les agences collaboratrices devraient s'engager à cette fin:

- Améliorer la capacité et les moyens de se préparer aux feux de forêts, en particulier dans les pays où existent des failles ou des lacunes dans le droit, les politiques et orientations, la planification, les pratiques et la surveillance;
- Catalyser les actions en fournissant aux pays membres un appui technique pour l'élaboration, aux niveaux bilatéral et régional, d'accords portant sur une assistance mutuelle en matière de préparation aux incendies et d'intervention d'urgence;
- Créer un centre international d'information sur les feux de forêts qui facilite la mise en commun des informations à l'échelle mondiale entre tous les partenaires, y compris par des rapports de situation et d'état communiqués en temps réel;
- Élaborer des accords bilatéraux et multilatéraux d'intervention d'urgence;
- Mettre sur pied un groupe de travail pour suivre l'élaboration de ces accords;
- Développer des mécanismes de financement qui encouragent la passation d'accords d'intervention d'urgence;
- Mettre en place des dispositifs de gestion des incidents compatibles entre les pays, en vue de faciliter la mise en commun des moyens internationaux; et
- Elaborer des programmes de formation et de préparation destinés aux équipes d'intervention d'urgence.

L'OIBT reconnaît la nécessité urgente de multiplier les actions sur le terrain et encourage ses membres à élaborer des projets qui traitent les causes complexes reconnues à l'origine des feux de forêts tropicales. Elle explore également d'autres moyens qui lui permettraient de poursuivre l'amélioration des politiques de gestion du feu et de contribuer à leur mise à exécution, dans les différents pays membres comme au plan international.



national, est en diminution rapide sous l'effet d'une expansion de l'agriculture. Il est important que les forêts restantes soient protégées du feu.

Le feu est utilisé depuis longtemps en Côte d'Ivoire dans l'agriculture, la chasse et à d'autres fins. C'est pourquoi il est difficile d'empêcher le feu qui se propage durant saison sèche de détruire les ressources forestières en déclin. Les populations riveraines des massifs forestiers doivent être instruites du danger des incendies dans le cadre d'un programme efficace de gestion du feu. A cet effet, l'OIBT finance un programme triennal de sensibilisation du public, qui doit induire une meilleure intelligence des causes et des effets des feux de campagne, et conduire à l'élaboration de dispositifs de prévention et de maîtrise du feu.

Un meilleur programme forestier

L'aide à un meilleur aménagement forestier, et à de meilleures modalités de récolte de bois, compte parmi les rôles importants de l'OIBT en matière de prévention des incendies de forêt, car des forêts bien aménagées sont moins vulnérables aux incendies dévastateurs. C'est ainsi qu'une bonne partie des sommes s'élevant à plus de 200 millions de dollars des Etats-Unis, que l'Organisation a dépensées dans des travaux de projets à ce jour, a été attribuée à la mise en oeuvre de l'aménagement forestier durable. On peut mentionner à cet égard son financement du développement de forêts dites "de démonstration", conçues pour éprouver la faisabilité technique et économique de l'aménagement forestier durable et transposer ces expériences dans la filière forêt-bois au sens large. En partenariat avec l'industrie, les



gouvernements et les collectivités locales, l'OIBT aide à faire en sorte que les avantages et les coûts de l'aménagement forestier soient équitablement répartis. En effet, un mode de répartition équitable est essentiel si l'on veut réduire la pauvreté et apaiser les conflits sociaux qui ont pour enjeu l'utilisation des terres et risquent, de par leur nature, d'entraîner une multiplication des incendies.

L'OIBT oeuvre également avec les concessionnaires forestiers à ériger ses critères et indicateurs en normes pratiques de l'aménagement forestier durable, indispensables pour rehausser la qualité de la foresterie. En outre, elle crée des établissements régionaux ayant vocation d'enseigner les techniques d'exploitation à faible impact à des dirigeants, cadres d'entreprises et agents d'exploitation; ces techniques ont pour but de limiter l'ouverture de la canopée lors des abattages, et de produire moins de déchets combustibles sur le sol forestier, avec pour effet de rendre la forêt moins vulnérable au feu.



Davantage doit être fait

L'OIBT a aidé à mettre en place un cadre d'orientations dans lequel les nations et la communauté internationale peuvent s'attaquer ensemble à la question des feux de forêts tropicales. Elle aide également à former des personnes dans ses pays membres et à financer la recherche et les mises en oeuvre sur le terrain.

Mais la bataille contre le mauvais usage du feu dans les forêts tropicales n'est pas chose aisée. Les nombreux pays dans lesquels le problème est le plus grave sont parmi les plus dépourvus des ressources nécessaires pour y répondre: la pauvreté demeure le plus grand obstacle à la mise en oeuvre effective d'une gestion intégrée des feux de forêt. C'est ainsi que la lutte contre le feu sous les tropiques réclamera de la communauté internationale des injections de fonds beaucoup plus importantes qu'elle n'en a accordées jusqu'à présent, des efforts soutenus pour réduire la pauvreté dans le monde rural, le recours à des processus véritablement participatifs, auxquels doit s'ajouter un engagement très considérable à former des agents et à développer les institutions. Mais ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra mettre fin à la menace que constituent les feux de forêts tropicales.



Organisation internationale des bois tropicaux

International Organizations Center - 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1, Minato-mirai, Nishi-ku, Yokohama 220-0012, Japon
Tél +81 -45 -223 1110, Fax +81 -45 -223 1111, Courriel itto@itto.or.jp, Internet: www.itto.or.jp